



L'ESTRAN
CAFÉ CULTUREL

« Charte d'adhésion »

Vous souhaitez devenir membre de notre association et nous vous en remercions. Cette adhésion doit certes se traduire par une cotisation financière mais également et surtout par un engagement à accepter l'esprit, les valeurs et les principes que nous souhaitons défendre. Il en est de même des règles de vie commune que nous avons élaborées tout au long de notre histoire. Elles sont le résultat de notre expérience et de notre vécu associatif.

De nombreuses possibilités s'offrent à vous dans notre association. En tant que membre vous êtes invités à vous exprimer sur l'association et ses actions au cours des réunions quelles qu'elles soient (réunion musicale, Conseil Administration, etc..) ou par tout autre moyen prévu à cet effet (site, courriel, courrier, . .)

Mais n'oubliez pas, c'est grâce à l'engagement et l'investissement de tous ceux qui sont passés parmi nous pendant ces vingt-trois années d'existence que l'association peut continuer à vous accueillir aujourd'hui. Nous comptons sur vous pour apporter votre contribution afin que l'association se perpétue et qu'elle garde tout son intérêt pour les générations à venir. Lisez bien les 2 extraits ci dessous avant de signer votre feuille d'adhésion.

Extrait des statuts :

Article II

L'association L'ESTRAN a pour objet :

- de contribuer à l'épanouissement social et culturel de l'individu
- de proposer un environnement favorable à l'échange et à la rencontre
- de créer, ensemble, un espace culturel ouvert qui permette à chacun la construction de son autonomie intellectuelle et sociale
- de favoriser l'émergence et la réalisation de projets

Elle concourt en cela à la formation d'adultes responsables dans le respect de l'identité et de la dignité de chacun et de tous

Elle revendique les valeurs de l'Education Populaire....

Article III

L'association est ouverte à tous sans distinction d'âge, d'ethnie, de classe sociale, de religion, de philosophie, de groupes d'affinité ou d'appartenance.

L'association agit en toute indépendance à l'égard des partis politiques et s'inscrit dans la laïcité.

Toute propagande ou tout prosélytisme sont interdits au sein de l'association. Néanmoins, tout débat sur quelque sujet que ce soit est admis dans le respect de l'article II et III des présents statuts.

Article VI

« Tout membre actif, à jour de ses cotisations, peut être élu au CA de l'association, à condition qu'il soit membre depuis au moins 3 mois.

Les membres du CA sont élus pour une durée de 18 mois et renouvelables par 1/3 tous les six mois. Les membres sortants sont rééligibles.

Article VII

Le Conseil d'Administration (CA) pourra comprendre 15 membres. 13 membres pourront être élus lors de l'Assemblée Générale ordinaire

.... 2 postes réservés à des adhérents non élus pourront compléter le CA. Un tirage au sort sera effectué à l'issue de chaque réunion statutaire, dans la liste des adhérents à jour de leur cotisation depuis au moins 3 mois, pour participer à la réunion du CA suivante. Néanmoins, les adhérents tirés au sort pourront refuser la proposition sans justification.

Extrait du Règlement intérieur :

Article 8 – « Les utilisateurs veillent à la propreté des locaux. Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- la vaisselle doit être lavée après utilisation - les déchets doivent être triés, les poubelles pleines doivent être vidées - le matériel remis à sa place après utilisation.

Ils veillent également au respect de l'intégrité du mobilier et du matériel associatif ou privé présent dans les locaux. Ils signaleront toute panne, vol ou dégradation constatés par eux à un membre du CA. »

Article 11 - L'utilisation de tout appareil appartenant à l'association, ou placé sous sa responsabilité, est réservée aux membres de l'association ou aux personnes nommément désignées pour cela par l'association, ayant les compétences nécessaires pour la bonne mise en œuvre de l'appareil.

Les statuts complets et le règlement intérieur sont à votre disposition dans le bureau. N'hésitez pas à les consulter.